

# **GIGOUNOUX de VERDON 3 - Notariat**

## *Bernadette et † Philippe Rossignol (août 2021)*

Pour compléter la connaissance de la famille GIGOUNOUS de VERDON, nous avons fait quelques recherches dans le notariat sans prétendre, loin de là, à l'exhaustivité.

Ces actes sont les témoins de la vie d'habitants caféyers de Guadeloupe sur trois générations, des liens forts entre les deux branches familiales, avec aide réciproque, et de leur chute progressive, entre la fin du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe.

Par ailleurs on remarquera les précisions sur les esclaves possédés par Gracieuse Deshellis épouse puis veuve de Verdon (1.3) : prénoms, décès, enfants.

## **GIGOUNOUX de VERDON, Dordogne**

Foi et hommage <sup>1</sup>  
25/10/1686

Jean Jacques de Gigounoux sieur de Verdon, habitant dudit lieu, paroisse Saint Sernin, juridiction de Villefranche, rend hommage à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, seigneur temporel des châtelainies de la présente juridiction, absent mais représenté par Maître Jean de Lamognie chanoine théologal de Saint Avid, seigneur et y habitant, fondé de sa procuration du 12 mars 1685. Étant ledit sieur de Verdon à genoux, sans ceinturon ni épée ni autres armes et en la forme accoutumée a déclaré tenir à foi et hommage dudit seigneur tous les biens nobles, cens, rentes et autres droits qu'il tient et possède dans la paroisse de Saint Sernin juridiction de Villefranche à cause de sa châtelainie de Belvès [etc.] conformément à l'hommage ci-devant rendu par Pierre Gigounoux sieur de Caserne docteur en médecine son père à feu messire Henri de Béthune archevêque de Bordeaux, devant Jean de Vayssière procureur dudit seigneur le 8 février 1672, reçu par Laville, notaire.

### **Contrat de mariage d'Antoine Gigounous de Verdon (1) et Marie Delpech** 07/03/1755 M<sup>e</sup> Lhescourre, Villeréal en Agenois <sup>2</sup>

Antoine Gigounous de Verdon, ancien officier d'infanterie, fils de + Germain Gigounous sieur de Verdon, ancien capitaine, et demoiselle Marguerite Mazerac, habitant de son repaire de Verdon, paroisse de Saint Sernin, juridiction de Villefranche en Périgord, et demoiselle Marie Delpech, fille du sieur Jacques Delpech et demoiselle Marie Bel, tous deux décédés, habitante à présent dudit repaire de Verdon

---

<sup>1</sup> Cet acte et le contrat de mariage qui suit aimablement communiqués par Yves de Jacquelot de Boisrouvray, à lui donnés par un correspondant qui les avait trouvés dans un grenier du Périgord.

<sup>2</sup> Villeréal, dans le Lot et Garonne (47) est un des « plus beaux villages de France ».

en présence pour l'époux de Jacques Chauls sieur de Brossie, son cousin, habitant de Villeréal, et plusieurs de ses parents et amis ;

et pour l'épouse de Jean Pierre de Delpech, étudiant, son frère, habitant du lieu de Bagel, paroisse de Saint Front, juridiction de Lastreilles, de noble Jacques Philippe de Léotard, écuyer sieur de Ricard, ancien garde du roi, de Jean Mille de Saint Amant<sup>3</sup> conseiller du roi et son procureur de la présente ville et juridiction, ses parents et plusieurs autres parents et amis.

Les parties disent qu'elles se sont épousées en l'église de Verienne (??) paroisse de Blanquefort en Agenois<sup>4</sup>. Ils se sont unis l'un à l'autre avec tous et chacun leurs biens en droit meubles et immeubles. Ils se sont donné en gain nuptial le sieur de Verdon mille livres et la demoiselle Delpech 500 livres.

## **GIGOUNOUX de VERDON, Guadeloupe**

### **Branche aînée (1.2)**

#### **Succession de Pierre François Brelle Gigounoux de Verdon (1.2.1) + 1829 x 1811 Marie Anne Catherine Jeanne Baptiste Le Sueur Bonnair**

M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville, 14/01/1830, 12/07 1831, 16/01/1832, 16 et 17/10/1832

Le 14 janvier 1830 et jours suivants, M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville, notaire à Pointe à Pitre, procède à l'inventaire après décès de Pierre François Brelle Gigounoux de Verdon, décédé le 3 novembre de l'année précédente sur son habitation du Gosier dite **La Goyave**. L'inventaire a été demandé par sa veuve Marie Anne Catherine Jeanne Baptiste Le Sueur Bonnair, en son nom, en raison de leur contrat de mariage du 2 juillet 1811 (M<sup>e</sup> Reignac), et comme tutrice légale de leur fils unique Pierre Joseph de Brelle de Verdon, 15 ans, seul héritier de son père. Est présent Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon, habitant propriétaire au Gosier mais demeurant à la Pointe à Pitre,

La prisée est faite par Jean Emery Pagès, chevalier de Saint Louis, commandant le quartier des Abymes, y demeurant, Jean Ambroise Daudet et Pierre Mondésir Michaux, tous deux habitants propriétaires demeurant sur leurs terres au Gosier.

Le détail de l'**inventaire** n'a pas été recopié pour l'envoi en France mais seulement un récapitulatif. Total 65 635 francs 84 :

1 à 28, mobilier 1008, 91

29 à 71, esclaves 31 518, 68

72 à 75, chevaux 875,66

76 à 78, bourriquets 194, 58

79 à 86, bœufs de cabrouets, 2 548, 78

87 à 101, bâtiments, cases et ustensiles 8 274, 48

102, fonds de terre, 16 756, 75

103, plantations 4 458

---

<sup>3</sup> Lecture peu sûre des noms des présents.

<sup>4</sup> Le mariage religieux est cependant du 15/01/1755 paroisse Sainte Quitterie de Saint Front sur Lémance. Blanquefort sur Briolance et Saint Front sur Lémance, limitrophes, sont dans le Lot et Garonne (47), proches de Saint Cernin de Lherm en Dordogne (24).

On peut remarquer que la valeur des 43 esclaves est presque la moitié de la valeur totale de l'habitation, ce qui est souvent le cas

« Les papiers ont été remis dans leur cassette qui en contient d'autres »<sup>5</sup>

(Nota Journal de la Pointe à Pitre, 18/02/1830 Les créanciers de la communauté de biens qui a existé entre Marie Lesueur-Bonnair et Pierre François Brelle Gigounoux de Verdon décédé son époux sont invités à présenter leurs titres de créances ; M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville, notaire, chargé de l'inventaire et de la succession.)

Un an et demi après, le 12 juillet 1831, le même M<sup>e</sup> Thionville procède à la liquidation des reprises de Marie Anne Catherine Jeanne Baptiste Le Sueur Bonnair veuve de Pierre François Brelle Gigounoux de Verdon contre la succession de son mari. Elle a en effet renoncé à la communauté.

Le subrogé tuteur de son fils, Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon, est présent.

Le notaire fait l'analyse d'un certain nombre de documents, à commencer par le **contrat de mariage du 2 juillet 1811** (M<sup>e</sup> Reignac) :

Ils mettent en communauté 8 108 francs.

Biens de l'épouse : la moitié d'une habitation caféyère au Gosier et la moitié des objets qui reviennent à elle et à son frère, tous deux mineurs, dans la succession de la veuve Blanchet, leur aïeule maternelle (évalué au contrat de mariage à 50 000 livres, soit 27 027 francs argent de France).

Bien de l'époux : la moitié de la succession de son père (10 000 livres) et la moitié de celle à échoir de sa mère.

Encore mineure, elle était sous tutelle de M. Touvin qui avait été autorisé par le conseil de famille à vendre à M. Kercove Blanchet 8 carrés de terre et 2 esclaves, bâtiment et plantations, de la succession de l'aïeule maternelle de ses pupilles.

Pendant le mariage Mme de Verdon avait recueilli des successions :

1822 : avec son frère, de leur oncle maternel Mirou Blanchet (+ 11/02/1822 ; inventaire 17/08/1822 M<sup>e</sup> Vincent) ; cohéritiers M. Kercove Blanchet, Mme veuve Michel Dey de Buy, M. Lesueur Bonnair, dlle Marie Élisabeth Touvin, qui leur vendent des esclaves de la succession (M<sup>e</sup> Bornet, 26/06/1829) ;

1826 : de Jean Michel Gaussemann dit Jeanty (+ 29/09/1826 Le Gosier) qui avait fait de Mme de Verdon sa légataire universelle. M. et Mme de Verdon s'étaient engagés à lui vendre leur mulâtresse Anastasie et tous ses enfants (alors 3), jusqu'à ce que le gouvernement leur accorde une patente de liberté. Ses biens au décès : 6 carrés de terre, les terres de l'**habitation sucrerie** dite **La Goyave**, la négresse Élise et son enfants Pierre Charles, des meubles (total 2 540 francs).

Par acte sous seing privé du 20/10/1824, M. et Mme de Verdon ont vendu, conjointement avec leur beau-frère et frère M. Lesueur Bonair, à M. Louis Auguste Benjamin Benoge Blanchet, leur habitation La Goyave au Gosier. Et le 07/01/1826 l'acquéreur a rétrocédé et remis ladite habitation aux Sr et dame de Verdon, devenus acquéreurs à la charge de payer les dettes du vendeur et surtout celle à M. Lesueur

---

<sup>5</sup> Mais ils sont analysés dans la liquidation des reprises de la veuve qui renonce à la communauté.

Bonair, premier bailleur de fonds, et le solde du prix de vente (8 000 l.), soit 4 324 francs.

Après le décès de M. Dubrelle Gigounoux de Verdon (03/11/1829), scellés sur ses meubles, inventaire après décès du 14/01 au 03/04/1830. Reprise au profit de Mme veuve de Verdon contre la succession de son mari (58 437 francs). Elle reçoit et accepte l'abandonnement de l'habitation sucrerie la Goyave (attendu qu'elle lui vient de ses père et mère), à condition de payer les créanciers.

Le 16/01/1832, par jugement du tribunal de Pointe à Pitre du 17/11/1831, elle est mise en possession de la sucrerie La Goyave et elle paiera les créanciers. L'habitation, de 31 carrés de terre, est bornée au sud par l'habitation Labrousse, au nord par celle de MM Granger et Tourville, à l'est par celle de M. Pierre Masse, à l'ouest par celle de M. Gruel.

**Société pour l'exploitation de l'habitation La Goyave  
entre les cousins issus de germain  
Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon (1.3.1)  
et Pierre Joseph Dubrelle Gigounoux de Verdon (1.2.1.1)  
M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville 24/05/1834**

Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon, habitant propriétaire au Gosier y demeurant sur l'habitation sucrerie dite La Goyave

Pierre Joseph Dubrelle Gigounoux de Verdon, clerk de notaire, mineur émancipé, demeurant à Pointe à Pitre, assisté de son oncle maternelle, tuteur et curateru, Jean baptiste Lesueur Bonnaire, habitant propriétaire aux Abymes.

Historique :

Acte sous seings privés au Gosier le 24/04/1833 : la dame veuve de Verdon, mère du mineur, et Pierre Dominique Armand Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon, cousin germain de la dame, s'engagent à contracter société entre eux pour un temps indéterminé, jusqu'à la fin des dettes de ladite dame sur l'habitation, lui étant gérant

25/07/1833, estimation des biens ; M. Gigounoux de Verdon d'établit à la Goyave et commence à la gérer

27/08/1833 Mme Gigounoux de Verdon meurt sur son habitation

Les apports de Mme veuve Gigounoux de Verdon au 25/07/1833 : 60 202,85 francs

1 fonds de terre (31 carrés) de l'habitation La Goyave (1 000 livres coloniales le carré) : 16 756, 75 francs

2 autre portion de terre attenante achetée 108,08

3 à 8 maison principale (2 000), sucrerie en mauvais état et son équipage (5 000), moulin idem (3 000), pavillon chambre de l'économe (800), cuisine, écurie, platine montée, case à bagasse (600), 9 cases à nègres (100francs x 9) : 12 300

9 20 esclaves (nom, âge, prix de chacun) 22 800

10 animaux (4 bœufs de charrue, 6 ânes, 1 mule, 3 chevaux) 2 690

11 plantations en cannes 4 250

12 ustensiles de l'habitation omis (cabrouet 300, enclume 15, étai 10) 325

## Dettes

Liquidation dette privilégiée Mme veuve Gigounoux de Verdon 8 092  
Créance due à Mme veuve Bénoge Blanchet liquidée  
Dettes 28 519,80 francs (à Mlle Catherine, à MM Pommiez frères, à divers)

Meubles apportés par M. Gigounoux de Verdon : 31 683 francs (21 esclaves, animaux, ustensiles d'habitation (détails donnés)

Société entre els deux cousins issus de germains : aucun changement à ce qui était prévue avec Mme veuve Gigounoux de Verdon

Le **30/05/1835** (M<sup>e</sup> Auguste Thionville, fils) : **résiliation de la société** entre les deux cousins issus de germain ; aucune indemnité de part et d'autre ; ont fait entre eux le règlement et partage et retiré les esclaves que chacun d'eux avait mis ; les frais entièrement supportés par M. Gigounoux de Verdon.

### **Testament de Pierre Joseph Dubrel de Verdon (1.2.1.1)**

(M<sup>e</sup> Bargé Delisle, 27/08/1838)

Le notaire et les témoins ont trouvé Pierre Joseph Dubrel de Verdon, commis négociant à Pointe à Pitre, couché dans un lit placé dans une chambre au 2<sup>ème</sup> étage d'une maison appartenant à M. Lacavé, à Pointe à Pitre rues de l'Hôpital et des Jardins, malade de corps mais sain d'esprit.

- liberté à mon nègre Saint Louis : qu'il soit affranchi immédiatement après mon décès ;
- la négresse Appoline dont la vente m'a été passée par M. Lestour ne m'appartient pas ; je n'ai agi que pour être agréable à Mme Resnau demeurant à la Pointe à Pitre à qui elle appartient en pleine propriété ; que remise lui en soit faite aussitôt qu'elle le désirera ;
- l'acte sous seing privé entre mon oncle M. Lesueur et moi le 01/04/1835 est bon et valable et doit être exécuté dans son entièreté ; quoique je paraisse encore propriétaire des esclaves portés dans l'acte, la vérité est qu'ils ont cessé de m'appartenir.

Exécuteur testamentaire mon oncle Jean Baptiste Lesueur.

### **Vente de l'habitation La Goyave par Thermille de Verdon (1.2.3) veuve Bénoge Blanchet à Charles Joseph Clair Tourville Blanchet son gendre, habitant du Gosier**

(M<sup>e</sup> de Wint, 11 et 18/03/1844)

Au début des actes de M<sup>e</sup> de Wint il est écrit que les derniers actes de M<sup>e</sup> Bargé, Delisle, son prédécesseur, ont détruits par « l'événement du 8 février ». Les dernières minutes de M<sup>e</sup> Bargé, Delisle sont de décembre 1841.

Les deux actes, lus sur microfilm, sont très pâles et pénibles à lire ; notes prises succinctement)

Le 11/03/1844 partage entre Jean Baptiste Lesueur Bonair, habitant propriétaire aux Abymes, et Marie Thermille de Verdon veuve Bénoge Blanchet, sa mère

Rappel : le 27/08/1838 (M<sup>e</sup> Bargé Delisle) testament de Pierre Joseph Dubrel Gigounoux de Verdon qui laisse pour recueillir sa succession, chacun pour moitié, sa tante Mme Bénoge Blanchet et son oncle Jean Baptiste Bonair Lesueur. L'habitation la Goyave au Gosier « anciennement sucrerie » revient entièrement à Thermille de Verdon veuve Bénoge Blanchet par abandon par Jean Baptiste Lesueur Bonair de sa moitié.

Le 18/03/1844 vente pour 8 000 francs par Thermille de Verdon veuve Bénoge Blanchet à son gendre Charles Joseph Clair Tourville Blanchet, habitant au Gosier, de l'habitation La Goyave

Elle appartenait à son neveu comme recueillie de ses père et mère et elle avait « constamment appartenu aux aïeux de son neveu. » [aïeux maternels Blanchet]. Les papiers de propriété ont été entièrement détruits le 8 février 1843.

## **Branche cadette (1.3)**

**Contrat de mariage**  
**Jean Dominique Gigounoux chevalier de Verdon**  
**et Gracieuse Deshellis**  
M<sup>e</sup> Jaille, 17/02/1786

Fait sur l'habitation de Chalres Blanchet au Gosier.

Jean Dominique Gigounoux chevalier de Verdon, écuyer, fils de feu messire Antoine, capitaine d'infanterie, seigneur de Verdon, Cazalous, Lagier, Pegrauly et autres lieux, et dame Marie Delpech, né au château de Verdon en Périgord, assisté de messire Pierre Gigounoux Dubreil de Verdon, écuyer, lieutenant au bataillon des volontaires libres de la Guadeloupe, son frère, à ce présent et porteur des pouvoirs de la dame Delpech leur mère

demeurant avec son frère au quartier du Palmiste, Notre Dame du Mont Carmel de la Basse Terre

et

demoiselle Gracieuse Deshellis, âgée de plus de 25 ans, fille de feu Jean Baptiste, habitant, et feu demoiselle Catherine Legay, demeurante au Gosier assistée de Jean Élie Léonard Deshellis, son frère

Communs en biens

Biens de la future épouse :

Succession de ses père et mère (partage M<sup>e</sup> Nielly 23/12/1773) ; remise par Charles Blanchet son tuteur 17/05/1760 ; décharge 05/07/1785 M<sup>e</sup> Cannée de Monnerville : 13 carrés de terre au Gosier (14 000 livres)

10 esclaves des deux sexes, venant de ces successions (13 200 livres) : Leger, Christine, Brigil, Dominique, Pauline, Claudine, Marie Anne, Jeanne, Philippe, Éléonore

Legs de 25 000 livres par Marie Marguerite Legay veuve du sieur Vernias (testament M<sup>e</sup> Dusseau 20/05/1784 ; Sr Blanchet exécuteur testamentaire et légataire universel conjointement avec Marie Catherine Deshellis son épouse ; la future épouse a reçu 2 000 livres, employées en l'achat du nègre Hercule

60 barils de café de la récolte de l'année, à 50 livres le barils : 3 000 livres

Total 57 200 livres dont le 1/3 entrera dans la communauté ; les deux autres 1/3 et ce qui lui reviendra pendant le mariage en propre pour elle et les siens de son côté.

Douaire 2 000 livres ; préciput 2 000 livres

Biens du futur époux : succession de son père et future succession de sa mère ; le 1/3 en communauté

Préciput : 1 domestique ou 1 servante ; 1 cheval harnaché ; 1 armoire garnie de ligne à usage du survivant ; si elle survit, ses bagues et bijoux ; si c'est lui ses armures de guerre

Suit la procuration au château de Verdon le 19/07/1785 (M<sup>e</sup> Caugardel) de Marie Delpech veuve Gigounoux de Verdon, faite en présence de messire Jean Pierre

Delpech, ancien gens d'armes de la garde, habitant en son château de Bazel paroisse de Saint Front en Agenais.

**12/11/1807** M<sup>e</sup> d'Escurès

Pierre Victorin Miroux Blanchet, habitant du Gosier, doit à Jean Dominique Gigounoux Verdon jeune (1.3), commissaire commandant le quartier du Gosier, pour divers billets ? 7 354 livres. Duverdon en remet quittance à Blanchet qui lui vend comptant 4 carrés 8 dixièmes de terre dépendant de la succession du père du vendeur : 1 200 livres le carré, total 5 760 livres, ce qui réduit la dette de Blanchet Miroux à 1 594 livres.

Le sieur de Verdon reçoit de Blanchet 19 barils de café en parche <sup>6</sup> pour 1689 livres. La différence paiera les frais du notaire.

**19/08/1808** M<sup>e</sup> Cicéron, Le Moule

Echange entre

Jean Dominique Gigounoux de Verdon, habitant et commissaire commandant du quartier du Gosier, et dame Gracieuse Deshellis son épouse, et dame Marie Perrine Dehellis veuve en premières noces de M. Gossec et en secondes noces de Pierre Le Prévost, habitant au même quartier.

Les sieur et dame Gigounoux de Verdon vendent à Mme veuve Le Prévost 3 carrés de 100 pas de terre au Gosier, leur appartenant pour l'avoir acquis le Marie Esther Desenclos veuve La Batie par acte sous seing privé déposé le 28 pluviôse 12 (18/02/1804) chez M<sup>e</sup> Lesieur.

En retour elle leur vend un terrain à la Pointe à Pitre rue de l'Hôpital, de 39 pieds de façade sur 29 de profondeur.

Rente viagère au profit de la dame veuve Le Prévost de 1 500 livres en argent et jouissance sa vie durant de l'appartement du milieu à Pointe à Pitre.

**14/06 /1816** M<sup>e</sup> Pierre François Simon Godefroy, Pointe à Pitre

Vente par Pierre François Gigounoux de Verdon (1.2.1) à Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon (1.3.1)

de 4 terrains avec maisons à Pointe à Pitre (rue de l'hôpital, rue de l'ancien canal, cul de sac de l'ancien canal, petite rue donnant sur l'ancien canal), qu'il a acquis de M. Jean Dominique Gigounoux de Verdon (1.3) et Gracieuse Deshellis son épouse (M<sup>e</sup> Reignac, Pointe à Pitre 20/12/1811 <sup>7</sup>) [parents de Pierre Dominique Armand]

L'acquéreur paiera les contributions à partir de l'an prochain ; 50 000 francs dont 30 000 comptant ou en espèces et 20 000 en effets à ordre.

Il est expressément convenu que l'acquéreur « s'oblige de laisser à Mme veuve Le Prévost la jouissance libre de l'appartement dont elle s'est réservé la jouissance sa vie durant par acte d'échange entre elle et le sr et dame Gigounoux de Verdon (M<sup>e</sup> Cicéron, Le Moule 19/08/1808)

**21/04 /1817** M<sup>e</sup> Pierre François Simon Godefroy, Pointe à Pitre

Vente par Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon (1.3.1) à Mélanie, négresse libre demeurant à Pointe à Pitre, d'une portion de terrain (19 pieds de façade ; 3 pieds de profondeur) sur la petite rue donnant sur l'ancien canal, où est

---

<sup>6</sup> La parche est la fine pellicule qui enveloppe chacun des deux grains de café assemblés dans la cerise.

<sup>7</sup> Les minutes de ce notaire n'ont pas été conservées).



construite en partie une case appartenant à Mélanie qui l'avait construite en empiétant sur le terrain de Gigounoux de Verdon; 594 livres payé ce jour en argent monnayé

**Succession de Marie Jean Dominique Gigounoux de Verdon jeune (1.3) + 1828  
x 1786 Gracieuse Deshellis**

M<sup>e</sup> Vincent, 19/11/1828, 01/06/1829

M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville, 14/07/1830, 17/10/1832, 18/02/1837

(voir dans « GIGOUNOUX DE VERDON 2 – Correspondance » la lettre de Gigounoux de Verdon fils du 12 février 1829)

Le 19/11/1828, inventaire après le décès de Jean Dominique Gigounoux de Verdon, à la requête de sa veuve et en présence de son fils seul et unique héritier. Résumé seulement :

Meubles 668

Ligne et hardes ppur mémoire

Bâtiments 2 445

Plantations 605

Esclaves 17 010

Fonds de terre 3 567

Le 1<sup>er</sup> juin 1829, liquidation partage de la succession de Jean Dominique Gigounoux de Verdon, chevalier de Saint Louis, ancien commandant du quartier du Gosier. Sa veuve Gracieuse Deshellis, donataire et usufruitière, a renoncé à la communauté de biens le 19 mars.

L'acte commence par plusieurs observations :

**Première Observation**

Dans le contrat de mariage (M<sup>e</sup> Jaille 17/02/1786), communauté. Les biens de l'épouse (succession de ses père et mère M<sup>e</sup> Nielly 23/12/1773) sont :

13 carrés de terre au Gosier estimés 14 000 livres et 10 esclaves (Léger, Christine, Brigitte, Dominique, Pauline, Claudine, Marie Anne, Jeanne, Philippe, Éléonore)  
13 200 livres

legs de 25 000 livres par Marguerite Legay veuve Vernias (testament 20/05/1794  
M<sup>e</sup> Dussau)

60 barils de café de sa récolte estimés 1 621 francs

Total des apports en mariage 35 243 francs dont le tiers en communauté.

Douaire 1 081 francs

Préciput 1 081 francs

**Deuxième observation**

Décharge par Gracieuse Deshellis au sieur Blanchet (M<sup>e</sup> Cannée de Monnerville 05/07/1785).

Le sieur Blanchet, comme tuteur de Gracieuse Deshellis <sup>8</sup>, s'était chargé de ses 9 esclaves (Léger, Christine, Brigitte, Dominique, Pauline, Claudine, Marie Anne, Jeanne, Henry) et 13 carrés de terre. Il avait été autorisé par sentence de tutelle de jouir des revenus en compensation de la nourriture, logement et entretien qu'il s'était obligé de fournir à sa pupille, mais les nègres sont restés en sa possession à son usage avec profit

---

<sup>8</sup> Décès de ses père et mère en 1769, laissant 9 enfants tous mineurs. Son tuteur, le sieur Blanchet, est probablement son beau-frère, Charles Blanchet x 08/08/1768 sa sœur Marie Catherine.

Il a fait remise de 13 carrés et 8 esclaves (le nègre Henry étant mort).  
Pendant la minorité de la dame Deshellis, Marie Anne a eu Philippe (estimé 594 francs) et Brigitte a eu Éléonore (estimée 432 francs).

#### Troisième observation

Inventaire de la communauté du feu sr Deverdon et de la dame comparante par M<sup>e</sup> Vincent le 19/11/1828 ; clos le 14/02/1829 en présence de la comparante ; contradiction de son fils Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon  
Total de l'actif 27 765 (bâtiments, plantations, 14 esclaves) ; dettes passives 2 029.

#### Quatrième observation

Pendant la communauté elle n'a recueilli que la succession de son frère Jean Charles Deshellis, qu'elle n'a accepté que sous bénéfice d'inventaire. Biens aux Abymes en nature administrés par un économiste.

#### Cinquième observation

Le 19/03/1829 elle a renoncé à la communauté.

#### Liquidation et reprises de la dame (24 168 francs) :

Biens en nature : 13 carrés de terre ; Claudine négresse (article 32) ; Éléonore, négresse (article 34).

Accroît des dits esclaves : Florentine fille de Claudine, Jean François fils de Jeanne, Jean Baptiste dit Toto fils de Claudine ; Brigitte, Julien et Héloïse, enfants d'Éléonore.

Reprise en deniers contre la succession de son mari pour les nègres décédés (estimation du 05/07/1785) : Léger (918 francs), Christine (972), Brigitte (972), Dominique (972), Pauline (648), Marie Anne (270), Jeanne (297), Philippe (594), Hercule, porté au contrat de mariage 1 081 francs.

La succession du Sr de Verdon doit à la dame le legs à elle fait par Marguerite Legay veuve Vernias (12 432) et 60 barils de café (1 621).

Douaire, préciput et deuil 2 496.

Dettes passives 898.

A Pointe à Pitre le 14/11/1829, jugement entre la dame veuve de Verdon et M. Richaud aîné, curateur aux successions vacantes. Gracieuse Deshellis avait renoncé à la succession de son mari et le jugement établissait en conséquence la liquidation de cette communauté et les reprises de la veuve contre la succession de son mari.

Le 14/07/1830 M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville effectue la mise en possession de la moitié des biens de la succession au profit de Gracieuse Deshellis.

#### Est alloué à la veuve :

la valeur des esclaves qu'elle avait apportés au contrat de mariage	7 135 F,12
la valeur d'une créance sur le sieur Blanchet	12 432 F,43
la valeur de 60 barils de café apportés au contrat de mariage	1 621 F,62
pour son deuil	324 F,72
pour son douaire	1 081 F,08
pour son préciput	1 081 F,08
préciput en mobilier (armoire, 100F ; la servante Alzide 1 900F)	2 000 F
frais funéraires payés à la fabrique	250 F

honoraires du notaires	648 F
Pour cela, la veuve prélève, par préférence sur les autres créanciers les esclaves décrits dans l'inventaire après décès	17 010 F
les 8 carrés 7/8 <sup>e</sup> de terre faisant partie de l'habitation propre à la dame	1 317 F,55
Balance en faveur de la dame veuve de Verdon	4 466 F,88
Richaud lui fait remise de meubles articles 1 à 19 de l'inventaire linges et hardes de valeur modique (pour mémoire)	668 F,43
créances actives dues par divers (dont Delpech, notaire à Bergerac, fondé de pouvoir du défunt, 1 441 F que le mandataire aurait reçu par transaction à forfait du sr Lafargue à Bordeaux ; cf. acte de M <sup>e</sup> Reignac notaire en Guadeloupe)	
Total	4 669 F,46

Mme veuve de Verdon reconnaît que M. Richaud « a laissé en ses mains tous les titres et pièces et autres renseignements dépendant de la succession de son père et s'engage en conséquence d'en faire la remise à la mère. »

Deux ans plus tard, le 16/10/1832, chez le même notaire, contrat de mariage de son fils, Pierre Armand Dominique Amour (ci-après) et, le lendemain 17/10 Gracieuse Deshellis fait donation entre vifs, pour la récompenser de ses services, à Laurencine, sa servante, d'une pièce terre de 10 carrés à prendre sur son habitation au Gosier, à compter du décès de la donatrice et à condition qu'elle continue à la servir. Le même jour elle donne procuration à son fils Pierre Armand Dominique Amour pour confirmer le compte-rendu fait par elle en sa qualité d'héritière sous bénéfice d'inventaire de son frère Charles Deshellis et de dame veuve Gossec

**Contrat de mariage**  
**de Pierre Armand Dominique Amour Gigounoux de Verdon (1.3.1)**  
**et Marguerite Élisabeth Déÿ de Buy**  
M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville 16/10/1832

Pierre Armand Dominique Amour Gigounoux de Verdon, habitant propriétaire au Gosier y demeurant sur l'habitation de sa mère Gracieuse Deshellis veuve de Jean Dominique chevalier de Verdon, chevalier de Saint Louis, ancien commandant du quartier du Gosier

et

Demoiselle Marguerite Élisabeth Déÿ de Buy, propriétaire, fille majeure de + Michel, habitant propriétaire au quartier du Gosier, et Marie Charlotte Clotilde Blanchet sa veuve

Communauté ; de chaque côté 6 121 francs

Biens de l'époux (total, 27 204,42 francs) :

Maison en maçonnerie à Pointe à Pitre rue de l'hôpital 43 000

Terrain et appentis en bois à Pointe à Pitre rue Gossec 8 000

Terrain rue de Nozières angle boulevard d'Ennery 6 000

Portion d'habitation au Lamentin (4 carrés de terre) plantée en cafiars 2 000

La négresse Paly, 20 ans, et son fils de 2 ans (sur l'habitation du Lamentin, les deux esclaves et l'habitation confiés au sr Bourdon, habitant sucrier au Lamentin)  
1 783, 80

Esclaves en ville : Charles, maçon, 59 ans (2 000), Marc, maçon, 42 ans (2 000),  
Coco, charpentier, 36 ans (2 500), Petit Louis dit Lafleur, maçon, 33 ans (3 000)

Esclaves au Gosier (10, de 37 à 2 ans, de 1 783 à 300) 11 435,12

2 chevaux, Coco et Jason 1 400

Bêtes à cornes (9, détail donné) 2 185,50

Dot et apports de l'épouse (6 121,31) :

Carrés de terre au Gosier, le 1/5<sup>e</sup> lui revenant de la succession de son frère,  
3 esclaves, 1 armoire et 1 lit.

Préciput au survivant : 600 francs en meubles et effets, 1 valet ou 1 servante esclave,  
bijoux, habits, linge et hardes à son usage ; en outre pour elle sa toilette et pour lui sa  
bibliothèque et 1 cheval harnaché.

**Société pour l'exploitation de l'habitation La Goyave  
entre les cousins issus de germain  
Pierre Dominique Armand Gigounoux de Verdon (1.3.1)  
et Pierre Joseph Dubrelle Gigounoux de Verdon (1.2.1.1)**

M<sup>e</sup> Louis Adrien Thionville 24/05/1834

**Dissolution** M<sup>e</sup> Auguste Thionville 30/05/1835

Voir ci-dessus branche aînée

**Inventaire après le décès  
de Pierre Armand Dominique Amour Gigounoux chevalier de Verdon (1.3.1)  
M<sup>e</sup> Auguste Thionville 31/01 à 21/02/1837**

M. Gigounoux de Verdon est mort à Pointe à Pitre rue sainte Anne n° 2 le 25/11/1836.  
Inventaire à la requête de sa veuve Marguerite Élisabeth Dey de Buy, habitante  
propriétaire au Gosier, créancière des communauté et succession (contrat de mariage  
M<sup>e</sup> Thionville père 16/10/1832) et tutrice de ses enfants mineurs, chacun héritier pour  
1/3 de leur père (tous trois nés au Gosier) :

Jean Armand Latour o 26/12/1832

Julie Gracieuse dite Verdonnette o 07/11/1834

Pierre Dominique Lagraize o 01/08/1836

Subrogé tuteur (de ses cousins issus de germain) Pierre Joseph Du Brelle de Verdon,  
propriétaire demeurant à Pointe à Pitre, par conseil de famille à Pointe à Pitre  
28/12/1836)

Aucun détail de l'inventaire <sup>9</sup>.

**Donation d'une petite habitation au Gosier par  
Gracieuse Deshellis veuve de Marie Jean Dominique Gigounoux de Verdon  
à ses trois petits-enfants mineurs  
M<sup>e</sup> Auguste Thionville 18/02/1837**

---

<sup>9</sup> Rappel : les inventaires après décès étaient dispensés de l'envoi en France.

Petite habitation avec maison principale en maçonnerie, 1 cuisine, 1 four à pain, 14 esclaves (noms et âges), 22 carrés de terre en coton, cafés, et vivres, lui appartenant par actes chez M<sup>e</sup> Vincent 01/06/1829 (liquidation et reprise de la succession de son mari) et chez M<sup>e</sup> Thionville père 14/07/1830 (abandonnement par Étienne Saturnin Richaud, curateur à la succession vacante de Marie Jean Dominique Gigounoux de Verdon)

Le 17/10/1832 (M<sup>e</sup> Thionville père) elle a fait don à Laurencine de 10 carrés sur cette habitation.

Jouissance aux petits-enfants jusqu'au décès de leur aïeule puis propriété.

Liste des esclaves (tous nègres ou négresses sauf un) :

Saint Jean, 42 ans

Florentine 31 ans

Julien 21 ans

Noël 21 ans

Éléonore 61 ans

Angèle 41 ans

Brigitte 27 ans

Herminie 16 ans

Jean Pierre dit Robin, 7 ans

Azède 27 ans

Cyprien, mulâtre, 5 ans

Petit Frère 2 ans

Eugénie dite Bonne, à la mamelle, enfant d'Herminie (elle appartiendra exclusivement à sa petite-fille Verdonnette)

### **Cahier des charges pour vente aux enchères de 4 terrains de la succession Gigounoux de Verdon**

M<sup>e</sup> Auguste Thionville 27/04/1837

Pierre Craufon Larivière, avocat avoué, mandataire de Marguerite Élisabeth Dey de Buy, veuve de Pierre Armand Dominique Amour Gigounoux de Verdon, habitante au Gosier, agissant comme créancière de la succession de son mari et tutrice de ses enfants mineurs, dépose le cahier des charges de la vente de 4 terrains au Gosier, au Lamentin et à Pointe à Pitre. Mise à prix pour le tout, 8 800 francs :

Terrain au Gosier de 8 carrés (1 600 francs) petite habitation abandonnée sans bâtiment. Vendu 23/05/1832 (M<sup>e</sup> Thionville) par Marie Adélaïde Ride épouse d'Adrien Castet.

Pièce de terre au Lamentin de 4 carrés, sans vivres ni plantation (1 200 francs). Vendue 08/06/1835 (M<sup>e</sup> Vincent) par Marie Henriette Lacroix veuve de François Boullot.

Terrain à Pointe à Pitre rue de l'Ancien Canal/rue de l'hôpital/ruelle Gosset (4 000 francs. Vendu 14/06/1816 (M<sup>e</sup> Godefroy <sup>10</sup>) par son père

Terrain à Pointe à Pitre boulevard d'Ennery (2 000 francs). Vendu 11/03/1829 (M<sup>e</sup> Lemoine Maudet) par M<sup>e</sup> Vincent mandataire des héritiers Stevenson.

---

<sup>10</sup> Voir plus haut.

**Contrat de mariage**  
**de Marguerite Élisabeth Dey de Buy veuve Gigounoux de Verdon**  
**et Louis Alaric Moufle Gossec**  
(M<sup>e</sup> Auguste Thionville 25/07/1838)

Communauté. Chacun met 2 000 francs

Biens de l'époux : droits non liquidés de la succession de son père (1/6<sup>e</sup>) ; inventaire 26/10/1818 M<sup>e</sup> Besnié)

Biens de l'épouse : droits prévus dans le contrat de son premier mariage et reprises en nature sur la succession de son mari.

**Les esclaves de Gracieuse Deshellis**

Plusieurs des actes notariés donnent la liste des esclaves de Gracieuse Deshellis avec nom, âge et quelques relations de parenté.

Il nous a semblé intéressant de confronter ces listes.

Gracieuse Deshellis  
fille de Jean Baptiste (+ 03/01/1769 Le Gosier)  
et Marie Catherine Le Gay (+ 22/10/1769)  
o ca 1765  
+ 23 d 24/03/1840 Le Gosier  
x 27/02/1786 Jean Dominique Gigounoux de Verdon (+ 06/10/1828)

05/07/1785 : 9 esclaves gérés par son tuteur Blanchet :

Léger, Christine, Brigitte, Dominique, Pauline, Claudine, Marie Anne, Jeanne, Henry

Pendant la minorité de la dame Deshellis, Marie Anne a eu Philippe (estimé 594 francs) et Brigitte a eu Éléonore (estimée 432 francs).

Décès d'Henry avant 1785

17/02/1786, Contrat de mariage (M<sup>e</sup> Jaille) 10 esclaves :

Léger, Christine, Brigitte, Dominique, Pauline, Claudine, Marie Anne, Jeanne, Philippe, Éléonore

12 septembre 1796, 1<sup>er</sup> vendémiaire V, recensement du Gosier (G1/500),

Habitation Deverdon

Seulement 8 cultivateurs et cultivatrices, tous noirs : Thélémaque, 36 ans, GrosPierre, 37 ans, Pierre 39 ans, Donette 33 ans, **Brigitte** 40 ans, **Glodine** 30 ans, Abo 15 ans, **Jeanne** 12 ans

Avant 1829

Biens en nature : 13 carrés de terre ; Claudine négresse (article 32) ; Éléonore, négresse (article 34).

Accroît des dits esclaves : Florentine fille de Claudine, Jean François fils de Jeanne, Jean Baptiste dit Toto fils de Claudine ; Brigitte, Julien et Héloïse, enfants d'Éléonore.

Reprise en deniers contre la succession de son mari pour les **nègres décédés** (estimation du 05/07/1785) : Léger (918 francs), Christine (972), Brigitte (972),

Dominique (972), Pauline (648), Marie Anne (270), Jeanne (297), Philippe (594), Hercule, porté au contrat de mariage 1 081 francs.

Synthèse :

Léger, + /1829

Christine, + /1829

**Brigitte**, + 1796/1829

Dominique, + /1829

Pauline, + /1829

**Claudine**, + 1796/1829, d'où Florentine et Jean Baptiste dit Toto, o /1829

Marie Anne (+ /1829), d'où Philippe (o /1785 + /1829), et **Éléonore** (o /1785

**Jeanne** (+ 1796/1829), d'où Jean François (o /1829

Henry + /1785

**Éléonore fille de Marie Anne** a eu **Brigitte, Julien et Héloïse avant 1819**

Hercule o /1786

Le 18/02/1837 (donation de Gracieuse Deshellis à ses petits-enfants) :

Saint Jean, 42 ans

Florentine 31 ans

**Julien 21 ans**

Noël 21 ans

**Éléonore 61 ans**

Angèle 41 ans

**Brigitte 27 ans**

Herminie 16 ans

Jean Pierre dit Robin, 7 ans

Azède 27 ans

Cyprien, mulâtre, 5 ans

Petit Frère 2 ans

Eugénie dite Bonne, à la mamelle, enfant d'Herminie (elle appartiendra exclusivement à sa petite-fille Verdonnette)

Nous n'avons pas pu connaître le sort de ces esclaves après le décès de Gracieuse Deshellis en 1840. Nous ne les avons pas retrouvés dans les registres de nouveaux-libres du Gosier ni des Abyes (où étaient ses deux derniers petits-enfants), ni dans les affranchissements inscrits sur les registres d'état civil.

Mais il nous a semblé assez exceptionnel d'avoir un suivi des esclaves pendant plus de 60 ans, de 1769 à 1837, avec prénoms, âges, enfants, décès. Cela prouve une connaissance personnelle de chacun d'eux par leur propriétaire. Il s'agit d'une habitation caféière et pas des énormes habitations sucrières où le suivi de « l'atelier » sur tant d'années est quasiment impossible.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)